

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 6 septembre 2019

Le cinq avril de l'an deux mil dix-neuf à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dions s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présence de M. Le Maire, Jean VERDALLE, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents :

AUBONNET Julien, CHABERT Patrick, FRICON Marceau, GIBERT Marc, MICUCCI Mickael, RAYMOND Nicole, ROUQUETTE Sébastien, SERODY Jacky, VEDRINES Joffrey, VERDALLE Jean, VINCENT André.

Ont donné pouvoir : Jérôme Boucoiran à Joffrey Vedrines.

Absents excusés : BOURDON Bernard, Charles Desanlis

Secrétaire de séance élu : Marc Gibert

Début de la séance : 20 heures 35 minutes.

Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 mai 2019 : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATIONS:

028/2019 : tarifs de la cantine

Le prix du repas facturé par le prestataire augmente de 2,863% en application des clauses du contrat prenant en compte l'évolution des indices de prix. Répercussion sur les prix pour les usagers à compter du 1^{er} novembre 2019

UNANIMITÉ

029/2019 : dons pour la réfection du pilier de l'église et choix des entreprises

Accord pour percevoir des dons affectés à cette opération. Entreprises choisies : BETS et Laithier :

UNANIMITÉ

030/2019 : délégation au centre de gestion pour la gestion des sinistres liés aux risques sanitaires

UNANIMITÉ

031/2019 : adhésion au contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personne (CDG30)

UNANIMITÉ

032/2019 : Programme local de l'habitat de Nîmes Métropole (approuvé par le conseil communautaire le 8 juillet 2019)

Pour Dions l'objectif est de 20 logements sur la période 2019*2024 dont 6 logements sociaux locatifs en parc public et 2 en parc privé.

'UNANIMITÉ

0332019 : emprunt pour la réalisation des projets de rénovation et aménagement du foyer et de la bibliothèque, école numérique et chemin d'accès au moulin

Total des travaux : 382 000€ HT

Subventions allouées (Région, Département, Nîmes Métropole, Etat) : 292 000€ HT

Part communale : 90 000€

Les soldes des subventions n'étant versés qu'après réception définitive des travaux, la commune doit faire l'avance. Il en est de même de la TVA remboursée en N+2

Emprunt sur 20 ans de 80 000€ aux taux de 1,25%. Prêt relais sur 2 ans au taux de 0,55% (attente de la réception des subventions)

UNANIMITÉ

034 : école numérique 2020 :

demande à Nîmes Métropole de l'inscription au fonds de concours 2020. Il appartiendra au prochain conseil municipal de demander ou non ce fonds de concours

UNANIMITÉ

035 : exonération de la taxe foncière canicule

REJETEE (Pour : 1 - Abstention : 2 - contre : 9)

036 : motion contre le démantèlement des services du ministère des finances dans le Gard

Cela se traduira notamment par la fermeture de la Trésorerie de Saint-Chaptes

UNANIMITE (1 abstention)

037 : choix de l'architecte pour le projet de rénovation de la croix place de la mairie

Sur proposition de la Direction des affaires culturelles, l'offre de M. Autin est retenue

UNANIMITE (1 abstention)

038 : vente de deux parcelles communales en vue de la construction de logements sociaux

Afin de diminuer les risques de ruissellement, à la demande conjointe de la mairie, de Nîmes Métropole et de la DDTM, une étude hydraulique a été menée conduisant à l'aménagement d'un bassin de rétention de 74m3 de 100L/m2, la réalisation d'une noue et des murs de soutènement, utilisant une superficie de 512m2 à la charge de l'acheteur. Outre la réduction de la superficie disponible pour les constructions, un surcoût de l'opération est constaté (nouvelles études d'architecte et des bureaux d'études). Le montant de la vente des deux parcelles est fixé à 60 000 euros.

UNANIMITÉ

039 : annulation de la délibération 12/2019 faisant double emploi avec la délibération 27/2019

UNANIMITÉ

040/2019 : création d'une école communale de musique

L'association qui assurait les cours cesse son activité. Elle sera poursuivie dans le cadre d'une école communale de musique.

UNANIMITE (1 abstention)

Le 9/09/2019

Le maire : Jean Verdalle